



Conseil économique et social

Distr. générale
23 septembre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Neuvième session
Addis Abeba, 30 octobre – 1^{er} novembre 2024
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Préparation de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU

I. Introduction

1. La cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l'ONU se tiendra du 4 au 7 mars 2025.
2. Avant la fin de l'année 2024, la Division de statistique publiera la liste des questions que la Commission de statistique examinera et sur lesquelles elle prendra des décisions à sa cinquante-sixième session. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) enverra un modèle à ses membres et leur demandera de se porter volontaires pour élaborer et présenter les positions communes africaines sur ces questions (voir le modèle ci-dessous). Elle organisera une réunion consacrée à l'examen des positions communes africaines, qui se tiendra en janvier 2025, avant la date limite fixée par la Division de statistique pour la soumission des positions. Elle organisera aussi une réunion du Bureau et des membres de la Commission africaine de statistique le 3 mars 2025, à New York.

II. Modèle pour la contribution de l'Afrique (positions régionales sur des sujets clés)

3. Référence et titre du document :
Déclaration fournie par : [Nom du pays]
4. Déclaration :
Le/la [pays X], s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, souhaite présenter sa contribution sur le sujet
Nombre de pages : 1 page maximum
5. Introduction : [Concentrez-vous sur le thème de la session et expliquez brièvement pourquoi il est important pour l'Afrique, quel sera son impact et ce qui est fait. Expliquez également les principaux défis et pensez à présenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés].

* E/ECA/STATCOM/9/2024/1/Rev.1.



6. Position commune africaine : Sur la base de votre expérience du sujet en Afrique, exprimez votre opinion sur les recommandations formulées dans le document et sur les points de discussion.

7. Soumis le : [Date]

III. Point sur la cinquante-cinquième session de la Commission de statistique

8. La CEA a envoyé la note suivante à tous les chefs des bureaux nationaux de statistique en Afrique à propos de la résolution 2024/2 du Conseil économique et social sur une Commission de statistique inclusive et représentative qui ne laisse personne de côté :

« Vous vous souviendrez qu'à sa cinquante-cinquième session tenue du 23 février au 1^{er} mars 2024 à New York, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé le texte d'un projet de résolution à soumettre, pour examen, au Conseil économique et social, intitulé « Une Commission de statistique inclusive et représentative qui ne laisse personne de côté ». La contribution de l'Afrique lors de la négociation du projet de résolution, coordonnée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire de son Centre africain pour la statistique, a porté ses fruits puisque le texte a été adopté par la Commission de statistique moyennant des modifications très mineures par rapport à l'avant-projet. La direction de la CEA vous remercie du rôle que vous avez joué pour mobiliser vos missions permanentes respectives auprès de l'ONU à New York en faveur du projet de résolution au cours des différentes phases de négociation.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après :

a) Le nombre des membres de la Commission de statistique sera porté de 24 à 54 ; ils seront élus par le Conseil économique et social sur la base d'une répartition géographique équitable ;

b) L'élargissement prendra effet progressivement, en trois étapes, du début de la cinquante-septième session de la Commission de statistique, en 2026, jusqu'à la cinquante-neuvième session, en 2028 ;

c) L'élargissement de la composition de la Commission de statistique prendra effet selon la répartition suivante :

i) Huit membres parmi les États d'Afrique, 6 membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, 6 membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 membres parmi les États d'Europe orientale et 9 membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-septième session, en 2026 ;

ii) Onze membres parmi les États d'Afrique, 9 membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, 8 membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 membres parmi les États d'Europe orientale et 11 membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-huitième session, en 2027 ;

iii) Quatorze membres parmi les États d’Afrique, 11 membres parmi les États d’Asie et du Pacifique, 10 membres parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes, 6 membres parmi les États d’Europe orientale et 13 membres parmi les États d’Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-neuvième session, en 2028. »

9. L’Afrique, qui disposera ainsi de 14 des 54 sièges de la Commission de statistique en 2028, pourra non seulement accroître son influence, mais aussi élargir sa contribution à la connaissance collective du système statistique mondial et à la réalisation de divers programmes mondiaux. La voix de l’Afrique ne sera entendue que si ses représentants s’expriment au nom de tous les Africains. L’engagement de la totalité des 14 membres africains de la Commission de statistique sera essentiel à cette fin.

IV. Conclusion, points de discussion et décisions

10. Comme pour les sessions précédentes de la Commission de statistique de l’ONU, les membres de la CEA sont invités à participer activement à l’élaboration des positions communes africaines.

11. La Commission africaine de statistique est invitée à exprimer son point de vue et à fournir des conseils pour assurer une préparation réussie de l’Afrique à la cinquante-sixième session de la Commission de statistique de l’ONU.
